

N°	DÉFINITION DU CRITÈRE	COTATION
1	Les 2 parents ou le parent habitent marseille à l'admission	10
2	Les 2 parents ou le parent si famille monoparentale travaillent ou étudient ou l'un des parents ne travaillant pas mais a un handicap $\geq 80\%$	5
3	Nombre de jours demandés = 4 ou 5 jours Nombre de jours demandés = 3 ou 2 jours	5 2
4	Présence de handicap déclaré et validé (enfant ou fratrie) Présence de handicap déclaré et validé (parents) $\geq 50\%$	5 3
5	Demande multiple \rightarrow 2 demandes Demande multiple \rightarrow pour 3 enfants et plus	2 3
9	Situation particulière (situation familiale, médicale, juridique... signalée et vérifiée)	4
7	Un enfant de la famille est déjà en crèche (fratrie)	2
8	Quotient familial ≤ 500 Quotient familial $501 \leq QF \leq 1400$ Quotient familial $1401 \leq QF \leq 1800$	3 2 1
	Cotation maximale À cotation égale, c'est le plus petit Quotient Familial qui départage les dossiers	40